

RACONTE-MOI LA PAIX AUJOURD'HUI

Un collectif d'acteurs publics (Mairie de Louviers – Communauté d'Agglomération Seine-Eure – Département de L'Eure) et associatifs (La Cause des Enfants - AAP et CIDFF) s'est constitué dans le but de mettre en place des actions de prévention autour du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

En complémentarité des interventions de chacun autour de la prévention des violences et de la radicalisation, ce collectif propose une initiative en faveur de la paix. C'est l'occasion d'exprimer votre vision sur le thème de : "RACONTE-MOI LA PAIX AUJOURD'HUI" et faire valoir la tolérance, le respect des différences, le vivre ensemble et faire se rencontrer les différentes générations.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1. Le concours est ouvert à tous (Jeunes – Associations – Etablissements scolaires – Collectivités - Habitants – Séniors) collectivement ou individuellement sur tout le territoire de l'Agglomération Seine-Eure.

Article 2. Le nombre de personne maximal est de 8 pour les participations collectives.

Article 3. Vous pouvez laisser libre cours à votre imagination par des dessins, des poèmes, des contes, des photos, des films, des chansons, de la peinture.

Article 4. Les supports numériques ne seront acceptés que sur clé USB avec un temps d'enregistrement ne dépassant pas 7 minutes et au format MP4.

Article 5. Les fiches de renseignements et de droits à l'image devront impérativement être jointes à l'envoi des créations. Sans ces fiches, la candidature au concours de ne sera pas retenue. Ces fiches sont téléchargeables sur www.ville-louviers.fr/concours2018

Article 6. Un jury délibérera afin de sélectionner les lauréats.

Article 7. Les créations et fiches seront à déposer à l'accueil de la Mairie de Louviers, 19 rue Pierre Mendès France 27400 Louviers avant le 28 septembre 2018.
Les réalisations remises après cette date ne seront pas retenues.

Article 8. Les auteurs et leurs représentants légaux cèdent tous les droits afférents à la Mairie de Louviers. Les œuvres pourront être publiées sur tout support et sous toute forme. Une remise de prix sera organisée.

Article 9. Les auteurs et leurs représentants cèdent au cessionnaire , la ville de Louviers, à titre gratuit, les droits de propriété intellectuelle de nature patrimoniale attachés à l'œuvre (droit de représentation, droit de reproduction, droit d'adaptation), et ce dans le monde entier, pour une durée d'un an, à partir du dépôt de l'œuvre dans le cadre du concours "Raconte-moi la Paix aujourd'hui".

Article 10. La remise des prix se fera le 10 novembre 2018 à 18h au Moulin, rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord 27400 Louviers.

Article 11. Les personnels ressources au sein du Groupe :

- Laurent JAMES, Coordonnateur du CLSPD (02.32.09.58.24)
- Sandrine DECOBERT, Ville de Louviers (02.32.63.39.90)
- Eric PRUVOST, Responsable du pôle de prévention spécialisée, Département de l'Eure.